



- Pas de limite d'âge
- Frais médicaux 50.000 €
- Assistance-Rapatriement

À PARTIR DE :

35€

Paieement en ligne 100% sécurisé
Prime forfaitaire par personne

La formule idéale pour les écoles, les clubs, les associations ou les entreprise qui recherchent une solution simple au meilleur tarif.

Une couverture complète aux garanties essentielles pour un séjour ou un voyage ponctuel de courte durée.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 30 JOURS

RÉSIDENCE
PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR
COURT SÉJOUR,
GROUPES

DESTINATION
MONDE ENTIER, SAUF
PAYS EXCLUS*

LIMITE D'ÂGE
80 ANS

GARANTIES



RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Cotisation	Par personne
Jusqu'à 8j	35€
Jusqu'à 15j	42€
Jusqu'à 30j	50€

Cotisation forfaitaire par personne, à partir de 15 voyageurs.

infos

- Aucun questionnaire médical préalable.
- Pour les séjours de plus de 3 mois, découvrez la gamme **Plan Santé**

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Maximum : 50.000€
	EN CAS D'HOSPITALISATION (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)	Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels.
	HORS HOSPITALISATION	Remboursement 100 % des frais réels. Franchise : 30 €
	SOINS DENTAIRES D'URGENCE	Remboursement 70 % des frais réels. Max.: 250€
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE	Frais réels
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE DE L'ASSURÉ	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 50€ • Maximum : 500€
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	Maximum par Assuré et par jour : 50€ Maximum : 500€
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOURS	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 50€ • Maximum : 500€
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet retour simple
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.000€
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 7.500€
	FRAIS DE SECOURS ET DE RECHERCHES	Max. par Assuré : 4.000€ . Max. par événement : 25.000€
	TRANSMISSION DE MESSAGES URGENTS	Frais réels
 RESP. CIVILE	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500€
	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	• Maximum dommages corporels : 450.000€ • Maximum dommages matériels : 45.000€ • Franchise par sinistre : 80€
	ANNULATION OU MODIFICATION DE VOYAGE (EN CAS D'ACCIDENT, DE MALADIE, D'HOSPITALISATION OU DE DÉCÈS - REFUS DE CONGÉS, LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE...)	• Maximum : 1.500 € par assuré et 30.000 € par événement • Franchise par dossier : 30 €
 BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	• Max. : 1.000 € par assuré et 2.000 € par événement • Objets de valeur : plafond de remboursement à 500 € • Franchise par dossier : 30 €